



Protéger les sapeurs-pompiers en intervention, in situ

Outre les insultes verbales de haut vol, les sapeurs-pompiers, lors de leurs interventions, peuvent subir bon nombre d'agressions plus physiques ou plus agressives. Cela peut passer par des projectiles divers, allant de pommes de terre (!) à des boulons ou autres objets volants non identifiés. Les véhicules, le matériel de secours qu'ils abritent, et, surtout, les hommes et femmes qui portent secours aux autres ne veulent pas devenir des cibles et des victimes. Trop, c'est trop !

Avant son départ, le préfet Yves Rousset a tenu à renouveler la confiance de l'État et de ses représentants envers les chevaliers du feu, des sinistres et des secours.

Une première mise en place d'un protocole de sécurisation des interventions des sapeurs-pompiers dans le cadre de leurs missions, signée, en 2015, a été reconduite, à la mi-décembre, avec plusieurs nouveaux aménagements et concerne toutes les forces de sécurité puisque les policiers et les gendarmes se trouvent aux côtés des acteurs de premiers secours. Par conséquent, policiers et gendarmes souffrent, aussi, parfois, des comportements inadmissibles de la part de citoyens qui ne sont pas, tous, au-dessus de tous soupçons. Les mouvements de foule peuvent soulever des pressions agressives incompréhensibles, car elles n'ont aucune base d'existence, au départ au moins. Il semble que, dans les grandes villes si les situations délicates ont été parfaitement maîtrisées, à ce jour, à Blois et Romorantin-Lanthenay, il y aurait encore des efforts de coordination sécuritaire à perfectionner dans le secteur vendômois.



Dans les mesures nouvelles de coordination parfaite annoncées, il convient de programmer, en les anticipant, au plus près, les toutes premières protections nécessaires pour accompagner les pompiers, et de réduire, de suite, les velléités de certains provocateurs ou excités en les isolant, aussitôt, du périmètre d'intervention.

Parmi les recettes possibles, en dialogue, les liens entre pompiers et populations doivent être

encouragés, avec la formation, quand c'est possible, de jeunes sapeurs-pompiers à qui seraient inculqués certaines notions et des préceptes de bonne conduite citoyenne. La géolocalisation des sinistres doit, aussi être prise en compte, de suite, pour savoir dans quel quartier, plus ou moins sensible, devront s'orienter les secours en urgence, puis les forces de sécurité.

Plusieurs opérations d'informations, en relation avec les forces de justice, la police municipale, également, et certains éducateurs sociaux ou sportifs, devraient servir à mieux informer les populations des risques pénaux encourus en cas de manifestations intempestives, musclées ou/et agressives.

Un travail en commun qui devrait, également, porter ses fruits, avec la formation continue des trois forces (pompiers, policiers et gendarmes), car la situation évolue au fil des mois. La méfiance de tous les intervenants doit être en éveil permanent sur les lieux de secours, dès leur arrivée, de suite !

Toute agression identifiée, in situ, grâce notamment aux caméras des policiers, devrait être aussitôt sanctionnée juridiquement, si la conciliation n'a plus de valeur persuasive et pédagogique. Le chantier semble positif et la convention, avec ses nouveaux avenants, a été avalisée pour une nouvelle application annuelle. Au nouveau préfet qui vient, juste, d'arriver de reprendre la main pour le suivi...L'acte officiel du protocole de sécurisation, cru 2021, porte donc les signatures d'Yves Rousset, encore préfet ; du colonel Samuel Joguet, commandant du groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher ; du commissaire divisionnaire de police Yves Gallot, directeur départemental de la sécurité publique ; du colonel Christophe Magny, directeur départemental du SDIS 41, pour les sapeurs-pompiers et de François-Michel Gest, vice-président du SDIS 41.